

NOTES

1. La France jouit d'un statut particulier au sein de l'OTAN bien qu'elle se soit retirée du commandement militaire unifié en février 1966.
2. La création d'un marché de la défense européen est en cours grâce aux initiatives du Groupe européen indépendant de programme (GEIP) fondé en 1976. Le GEIP regroupe les pays européens membres de l'OTAN et, en soi, toutes les mesures prises par ce groupe pour favoriser l'ouverture des marchés publics de la défense pourraient ne bénéficier qu'à ses membres (OTAN - GEIP = É.-U., Canada et Islande. Cela pourrait se faire aux dépens des É.-U. et du Canada).
3. Les marchés publics de la CE demeureront difficiles d'accès et protégés (pas nécessairement par la CE). Les difficultés reliées au manque de stratégie d'affaires pour accéder à de nouveaux territoires ou de nouveaux marchés se maintiendront.
4. Les achats du secteur public (marchés publics) se classent en deux catégories : ceux faits par l'État lui-même, et ceux faits par des organisations mandatées à l'échelle nationale. Via Rail, au Canada, est un exemple de cette observation.
5. W.S. ATKINS Management Consultants, *The cost of non Europe in public sector procurements*.
6. Les dépenses de la CE au chapitre du gros armement consistent en 11,686 milliards de dollars pour la France, 10,751 milliards pour le Royaume-Uni, 6,263 milliards pour la République fédérale d'Allemagne, 5,154 milliards pour l'Italie, 1,826 milliard pour l'Espagne, 1,690 milliard pour les Pays-Bas, 972 millions pour la Grèce, 605 millions pour la Belgique, 423 millions pour le Danemark, 173 millions pour le Portugal, 55 millions pour l'Irlande et 2 millions pour le Luxembourg. À titre de comparaison, les dépenses des É.-U. pour la même catégorie d'armement sont évaluées à 88,374 milliards de dollars, celles du Japon à 8,6 milliards et celles du Canada à 6,1 milliards. Le facteur de conversion utilisé pour obtenir la valeur en dollars canadiens est 1.2307.
7. Le terme directive réfère aux mesures proposées par la Commission européenne afin d'en arriver à l'intégration du marché unique européen. Il y a 279 directives à la base de ce projet d'unification du marché européen. Ces directives, pour être incorporées à la législation de chacun des États-membres et être mises en application, doivent avoir été adoptées par le Conseil européen par vote majoritaire.
8. Source : Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC).
9. Il y a aussi d'autres fabricants importants (systèmes électroniques), tels que Canadian Marcony et Litton Systems Canada.
10. Source : ISTC, *Statistical Survey Report*, 1989, ISTC.
11. Certains estiment que les réexportations canadiennes vers la CE à partir des É.-U. s'élèvent à 50 p. 100.
12. Source : ISTC, *Profil de l'industrie aérospatiale*.
13. Avions de transport régional, consortium de Aérospatiale SA de France et de Aeritalia SpA d'Italie.
14. La majorité des entreprises de troisième niveau sont de petites entreprises recevant des sous-contrats. Elles sont généralement les fournisseurs des entreprises de premier et second niveau. Toutefois, certaines possèdent des procédés techniques brevetés et les exportent directement.